

Compte rendu de la réunion
du conseil municipal en date du 02/10/2023

Séance ouverte : 18H20

Président de séance : Monsieur le Maire, Nicolas BOUCHEZ qui a procédé à l'appel

| | |
|-----------------------------------|---|
| <u>Présents</u> | <u>Maire</u> : Nicolas BOUCHEZ, <u>Adjoint</u> s : Jean-François HOURDEAU, Florian FINET, Mohammed YAHIAOUI <u>Conseiller</u> : Aurélie BENEDET, Corinne CRUNELLE, Jean François DUSSART, Pierre LEGRAIN (18h30), Marie Christine MONTUELLE, Lucie VERSPIREN, |
| <u>Procurations :</u> | Valentin NAMUR, a donné procuration à Nicolas BOUCHEZ July POMMEROLLE a donné procuration à Jean-François HOURDEAU Caroline GOREZ a donné procuration à Mohammed YAHIAOUI |
| <u>Absent(s) excusé(s)</u> | |
| <u>Absents</u> | Bérengère VINCENT, Catherine BARKOVIC |

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Nicolas BOUCHEZ, Maire de MAULDE demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération compte administratif 2022 du CCAS
- Délibération compte de gestion 2022 du CCAS

Ordre du jour :

1. Décision modificative n°1 correction du budget supplémentaire avec l'affectation du résultat ;
2. Décision modificative n°2 mouvements de crédits du budget principal ;
3. Décision modificative n°3 affectations du résultat du CCAS 2022 au budget communal 2023 ;
4. Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2024 ;
5. Taxe sur les locaux vacants ;
6. Création d'une commission action sociale ;
7. Désignation des délégués à la commission action sociale ;
8. Subvention aux associations ;
9. Informations et questions diverses

1. Vote du compte administratif Décision modificative n°1 correction du budget supplémentaire avec l'affectation du résultat : J-François HOURDEAU,

Lors du vote du compte administratif, il a été proposé de reporter le déficit en section d'investissement.

Celui-ci a été reporté au R001 alors qu'il fallait le reporter au D001.

Il nous est donc demandé de prendre une Décision Modificative afin d'affecter à la ligne D 001 "Solde d'exécution d'investissement négatif reporté" : + 158 838,64€ et non en diminution des recettes R 001 : - 158 838,64€.

Il faut également affecter à la ligne R 001 "Solde d'exécution d'investissement reporté" : + 158 838,64€ afin de remettre cette ligne à 0€.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

2. Décision modificative n°2 mouvements de crédits du budget principal : J-François HOURDEAU,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (DM) pour ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune avait prévu les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Cependant, au fur et mesure de l'exécution, des besoins nouveaux nécessitent à ce jour, l'inscription de crédits budgétaires complémentaires en investissement.

C'est ainsi, que Monsieur le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| 023 – Immobilisations en cours 2318 – Autres immobilisations corporelles en cours | 90 000.00 € | |
| 020 - Immobilisation incorporelles 2031- Frais d'études | | 90 000.00 € |

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

3. Vote compte administratif du CCAS : J-François HOURDEAU,

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du CCAS.

Le compte administratif 2022 du CCAS laisse apparaître :

| | | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------|--|-------------------|--------------------|
| Réalisation de l'exercice 2022 | Section de fonctionnement | 9 290.79 € | 8 343.61 € |
| | Section d'investissement | 0.00 € | 0.00 € |
| Reports de l'exercice 2021 | Report section de fonctionnement (002) | 0.00 € | 8 429.68 € |
| | Report section d'investissement (001) | 0,00 € | 20 876.55 € |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 9 290.79 € | 37 649.84 € |

| | | | |
|-------------------------------------|---|---------------|-------------|
| Reste à réaliser à reporter en 2023 | Section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € |
| | Section d'investissement | 0.00 € | 0.00 € |
| | Total des recettes à réaliser à reporter | 0.00 € | 0.00 |

| | | | |
|-------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|
| Résultats cumulés | Section de fonctionnement | 9 290.79 € | 16 773.29 € |
| | Section d'investissement | 0.00 € | 20 876.55 € |
| | Total cumulé | 9 290.79 € | 37 649.84 € |

Monsieur Nicolas BOUCHEZ est sorti de la salle pour le vote.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

4. Vote du compte de gestion du CCAS : J-François HOURDEAU,

Compte de gestion établi par le receveur des Finances publiques

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2022 du Trésor Public de Saint Amand les Eaux.

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats que le compte administratif

Résultats budgétaires de l'exercice :

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Recettes nettes : | 0 € | 8 343.61 € | 8 343.61 € |
| Dépenses nettes : | 0 € | 9 290.79 € | 9 290.79 € |
| Résultat de l'exercice : | 0 € | - 947.18 € | - 947.18 € |

Arrivée de Pierre LEGRAIN à 18h30.

Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

| Budget principal | Résultat de clôture exercice 2021 | Part affectée à l'investissement exercice 2022 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture de l'exercice 2022 |
|------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 20 876.55 € | 0,00 € | 0 € | 20 876.55 € |
| Fonctionnement | 8 429.68 € | 0,00 € | - 947.18 € | 7 482.50 € |
| Total | 29 306.23 € | 0,00 € | - 947.18 € | 28 359.05 € |

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

5. Décision modificative n°3 affectations du résultat du CCAS 2022 au budget communal 2023 : J-François HOURDEAU,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2022 portant à la délibération 2022-32 du 20 décembre 2022, il convient d'affecter le résultat 2022 du budget du CCAS au Budget communal 2023. Il convient de reprendre : 20 876.55 € en recettes d'investissement et 7 482.50 € en recettes de fonctionnement.

Il est proposé au conseil de reporter au budget de la commune :

| FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
| 002 - Excédent antérieur reporté | | 7 482.50 € |

| INVESTISSEMENT | | |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
| 001- solde d'exécution d'investissement report | | 20 876.55 € |

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

6. Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2024 : J-François HOURDEAU,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le référentiel M57 constitue un facteur de simplification des cadres budgétaires et comptables, intégrant à ce titre des modes comptables rénovés et des dispositions budgétaires plus souples.

Il informe l'assemblée que la généralisation à l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales doit obligatoirement intervenir au 1^{er} janvier 2024.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

7. Taxe sur les locaux vacants : Nicolas BOUCHEZ,

Comme prévu depuis octobre 2020, et revu à plusieurs reprises lors de différents conseils municipaux, Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal **d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

A savoir que ce sont les finances publiques qui décident du montant de la taxe.

Mise au vote : Adopté à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE

8. Création d'une commission action sociale : J-François HOURDEAU,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération 2022-32 du 20/12/2022 portant sur la dissolution du CCAS au 31 décembre 2022, il y a lieu de créer une **commission action sociale** composé de 11 membres. Dont, 7 élus et de 4 personnes non-membres du conseil municipal nommés par Monsieur le Maire et qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein de la commune.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

9. Désignation des délégués à la commission action sociale : J-François HOURDEAU,

Suite à la délibération concernant la création de la commission « Action Sociale » il y a lieu de désigner 7 élus et à Monsieur le Maire de nommer 4 personnes non-membres du conseil municipal qui seront amenées à participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein de la commune.

Les membres du Conseil Municipal suivant se sont proposées afin de composer cette commission :

- Les Elus :
 - Jean-François HOURDEAU
 - Florian FINET
 - Mohammed YAHIAOUI
 - Jean-François DUSART
 - Aurélie BENEDET

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

- Monsieur le Maire de nomme les personnes suivantes non-membres du conseil municipal afin de composer cette commission :
 - Mercedes DELCOURT
 - Christelle COPIN

10. Subvention aux associations : J-François HOURDEAU,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu la demande de subvention de l'association Mauld'joie. Après étude de celle-ci, il propose à l'assemblée de délibérer sur le montant alloué.

Le Conseil municipal, **décide** d'accorder une subvention de 2000 euros à titre exceptionnel à l'association Maulde'Joie. **(Mme MONTUELLE ne prend pas part au vote)**

Mise au vote : Adopté à 11 voix pour et contre 1

11. Informations et questions diverses :

➤ **Règlement intérieur à modifier :**

Auparavant, les élus étaient responsables de l'application du règlement intérieur.

A la demande du CDG59, cette responsabilité incombe à un personnel de la commune, il y a lieu de modifier et envoyer au CDG59 pour validation. Ce sera Mme BLAS, DGS qui sera responsable de l'application du règlement intérieur.

➤ **Véhicule accidenté (kangoo) :**

Le véhicule de la commune à savoir le Kangoo a été accidenté par un personnel communal déclaré en tors à 100% pour cet accident qui s'est déroulé dans la commune.

➤ **Fin du contrat ABELIUM :**

La Mairie est sous un contrat (portail famille) avec l'entreprise ABELIUM. Le logiciel est très très complexe d'utilisation (il y avait de nombreux dysfonctionnements) que ce soit pour le personnel comme pour les familles. Après de nombreux échanges avec le responsable développement (téléphonique, visio etc) pour évoquer les problèmes aucune modification n'a été apporté pour faciliter la prise en main. (Mme BLAS, M. HOURDEAU, Mme MACREZ et Mme VINCENT ont réalisé plusieurs VISIO ou appel téléphoniques)

Le responsable développement nous propose plusieurs solutions :

- Faire 4 ½ journées en vision avec l'entreprise ;
- Il propose de se déplacer en Mairie de Maulde pour réaliser 2 journées de formation ;
- Mettre fin au contrat.

Au vu des nombreuses difficultés, Mme BLAS propose au conseil la dernière solution qui lui semble la meilleure. Sachant qu'avec le nombre d'enfants inscrits (que ce soit pour l'école comme le centre aéré) l'ancienne méthode est plus adéquate.

➤ **Mise à l'honneur des lauréats du Brevet et Bacheliers.**

Suite à un échange entre les membres du conseil, ou il a été décidé de mettre à l'honneur les lauréats du brevet des collèges et les bacheliers des promotions 2022 et 2023.

Les membres du conseil décident de remettre des cartes cadeaux d'un montant de 50€ pour tous les lauréats.

Le conseil propose de faire cette mise à l'honneur lors de la cérémonie des vœux du Maire à la population soit **le 6 janvier à 15h.**

➤ **Travaux de la salle des fêtes :**

Pendant 15 jours, les agents de la commune feront les peintures des murs. Il y aura également un achat de matériel de cuisine.

➤ **Rénovation groupe scolaire Marcel DHOT**

Le début des travaux est fixé au mois d'avril.

Durant cette phase de travaux d'une durée prévisionnelle de 15 mois, il est envisagé que les classes de l'école Marcel DHOT soit transférées au sein du groupe scolaire des deux vallées à Mortagne du Nord à compter du retour des vacances de printemps. Suite à plusieurs réunions à ce sujet, cette solution semble être la meilleure que ce soit pour les enfants comme pour les enseignantes en raison du bruit des travaux et le confort par rapport à la solution de modulaires qui seraient implantés à la toute proximité du chantier.

Le 16 octobre, un rendez-vous est programmé avec la CAF afin d'obtenir une aide qui peut-être d'un montant maximum de 375 000€ (tout dépend de certaines conditions).

- Le jeudi 19 octobre à 10h30, a lieu une réunion avec les différents intervenant tel que l'architecte.
- Le jeudi 23 novembre à 9h00, a lieu une réunion de rencontre entre élus et direction école de Maulde et Mortagne continuité pédagogique pendant les travaux
- Le vendredi 08 décembre, il y aura une réunion afin de présenter aux parents le projet de rénovation et d'extension de l'école et la continuité pédagogique avec les parents

➤ **Ferme d'Haene :**

Une nouvelle réunion avec les représentants de SIGH a eu lieu vendredi 29 septembre sans avoir de réponses concrètes concernant les financements.

De ce fait, un délai supplémentaire leur a été donné jusque-là fin des vacances de Toussaint. Une réunion est programmée le lundi 6 novembre à 11h en Mairie

M. le Maire propose au conseil de baisser le prix de 100 000€ en raison de l'envergure du projet structurant qui comprend notamment une crèche et 20 nouveaux logements et donc entre dans la logique de rénovation de notre école afin d'y amener des enfants scolarisés au groupe scolaire Marcel DHOT tout comme la délibération prise ce jour concernant les logements vacants afin d'inciter à louer ou vendre et donc potentiellement de nouveaux enfants scolarisés.

M. HOURDEAU intervient et précise qu'il a eu juste avant la réunion un échange avec Mme RUTKA de la CAF qui peut accompagner SIGH sur la partie crèche à hauteur de 309 000€ ; Un accompagnement peut également être fait par la MSA sachant que nous sommes un territoire rural.

M. HOURDEAU propose donc au conseil de réduire le geste communal de 50 000€. Vu que le déséquilibre du budget prévisionnel de SIGH pourrait se réduire considérablement.

Le conseil décide de garder le prix de la ferme, c'est à dire 330 000€.

Egalement, suite à la réunion du lundi 6 novembre, le positionnement de SIGH doit être arrêté. A défaut, la ferme sera mise en vente au plus offrant.

➤ **Abris bus :**

Un rendez-vous a eu lieu avec le SIMOUV concernant les abris de bus. Il a été convenu que pour la fin des vacances d'automne, il y aura deux nouveaux abris aux arrêts du centre village et un qui sera rénové (arrêt le sabotier) puis deux autres nouveaux plus tard.

➤ **Véhicule 9 places :**

M. LEGRAIN demande ce qu'il en est du projet qui a été abordé concernant l'acquisition d'un véhicule 9 places. Ce point est à suivre.

➤ **Chemins communaux :**

Intervention de M. LEGRAIN concernant l'utilisation des chemins communaux par les motocross, quad et les promeneurs avec des chiens.

M. LEGRAIN rappelle que les chiens doivent être tenu en laisse afin de respecter les terrains privés et les autres citoyens.

De même que les motocross qui doivent être interdit.

M. HOURDEAU répond que ce sujet n'a pas encore été traité, que pour le prochain conseil, un devis sera proposé afin de valider la mise en place de panneaux à chaque entrée des chemins communaux puis la prise d'un arrêté à ce sujet si le conseil valide.

➤ **Zones 30 PL – centre village et rue trinquette :**

Le problème de la vitesse est toujours d'actualité, ce qui nous amène à prendre deux décisions en conseil concernant des changements au niveau de la vitesse dans la commune :

- Pour les PL, ce sera 30km dans tout le village ;
- Pour le reste des usagés, ce sera 30km au centre du village.

➤ **Jeux inter-village :**

La ville de BRUILLE ST AMAND a lancé et proposé les jeux inter village. En 2023, ont participé BRUILLE ST AMAND, NIVELLE et THUN ST AMAND. THUN ST AMAND a gagné ces jeux, ce qui les amène à organiser en 2024 les jeux inter villages.

Le souci est que ces jeux demandent beaucoup d'organisation et de sollicitation.

La municipalité décide de ne pas s'engager dans les jeux cette année. Toutefois, si une association souhaite y participer au nom de la commune de MAULDE, il n'y a pas de soucis.

➤ **Courrier M. et Mme FORREZ :**

M. et Mme FORREZ ont déposé une lettre afin de mettre en avant le parcours de leur fils Ethan en se positionnant sur le podium pour la seconde année consécutive aux championnats du monde en représentant la France de lutte (gi-nogi)

Cette année, vice-champion du monde le 23 aout à Varsovie en POLOGNE. Les parents demandent s'il est prévu une récompense, aide de la commune ou mise à l'honneur de ce jeune Mauldois de 18ans afin de l'encourager dans la continuité de ses entraînement et performances.

Le conseil décide d'une publication avec photo sera établie prochainement pour le féliciter.

➤ **RTT personnel :**

Une ½ journée a été accordé par le personnel par semaine. Cependant, en cas de besoin important pour la commune, le personnel peut être sollicité.

➤ **Point sur les agents :** Cf le rapport circonstancié relatant les faits. Lecture faite par monsieur FINET Florian.

Après états des faits reprochés, l'ensemble du conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire de sanctionner l'agent afin qu'il se ressaisisse.

➤ **Divers :**

M. HOURDEAU informe du nettoyage des caniveaux : rue basse fosse, bois et mortier en raison des manifestations qui ont eu lieu en septembre, ainsi que du cimetière à l'approche de la toussaint.

Dans la continuité, après la toussaint, l'ensemble des caniveaux seront nettoyés par les agents communaux 1 à 2 fois par an afin de palier à la carence de certains riverains.

Évolution possible des poubelles a verre : il a été évoqué par le SIAVED afin d'éviter le passage des poubelles a verre tous les 15 jours de :

- Réinstaller des collecteurs à verre ;
- Passer à des containers de 120L ce qui permettrait de baisser les coûts et un seul passage par mois.

Ceci afin de respecter les règles de conditions de travail liées au poids des containers actuels qui dépassent la norme et génèrent des maladies professionnelles et arrêts de travail des ramasseurs.

Rappel concernant les poubelles : celles-ci doivent être rentrée après chaque passage des camions de collecte.

Fin de la séance : 21h00